

dossier n° D



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

**Liberté  
Égalité  
Fraternité**

date de dépôt : 10 avril 2025

demandeur : Madame VILLET Claire-lise

pour : pose d'un velux

adresse terrain : 249 RTE des Prés, à Villard  
(74420)

Commune de Villard

**ARRÊTÉ N°  
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable  
au nom de la commune de Villard**

**Le maire de Villard,**

Vu la déclaration préalable présentée le 10 avril 2025 par Madame VILLET Claire-lise demeurant 249 RTE des Prés, Villard (74420) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour pose d'un velux ;
- sur un terrain situé 249 RTE des Prés, à Villard (74420) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 02/07/2019 ;

Vu les articles L.122-1 et suivants du code de l'urbanisme (lois du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne) ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2**

Les matériaux et coloris de la partie neuve seront en harmonie avec ceux de la partie existante (article R.111-27 du code de l'urbanisme) ;

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux ne devra être adressée qu'après réalisation des abords prévus dans la demande susvisée (article R 462-1 du code de l'urbanisme) ;

A Villard

Le

15 AVR. 2025

Le maire,

  


*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*